LETTRE
DE
MADAME SIMONNEAU,
VEUVE DU MAIRE D'ÉTAMPES,
AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Lue à la Séance du Samedi 31 Mars 1792, au matin.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La justice de l'Assemblée Nationale, et l'intérêt qu'elle prit au sort de mon époux infortuné, a suspendu la douleur profonde dans laquelle m'a plongée son dévouement à la Loi. Le monument décrété en son honneur sera l'encouragement de mes enfans, mais ne pourra me rendre le meilleur

des hommes, le plus courageux des citoyens. Puisse cette perte immense être la dernière sur laquelle la France ait dorénavant à gémir ! Le triomphe de la liberté est le seul allègement qu'il me soit permis d'espérer.

J'ai vu, Monsieur le Président, que l'Assemblée, ne se contentant pas d'un acte éclatant de justice, vouloit assurer à mes enfans une indemnité du tort que pouvoit éprouver leur fortune : cette générosité étoit digne des pères de la Patrie ; mais la fortune publique doit être réservée pour les Citoyens sans ressource ; et mes enfans croiroient ne pas répondre à la mémoire de leur généreux père, s'ils ne se contentoient pas du monument érigé à ses vertus.

C'est d'après leur vœu que je vous supplie, Monsieur le Président, de faire agréer à l'Assemblée notre prière d'oublier la pension qu'elle étoit dans l'intention de nous destiner. Cette légère offrande, trop peu proportionnée au civisme que nos malheurs n'ont pu éteindre, nous paroît le seul hommage que puissent offrir à la Patrie des Citoyens qui veulent mériter son approbation par leur amour pour le travail, et par un dévouement sans bornes aux succès de la liberté.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.